

**LES FAILLES D'UN SYSTEME ETATIQUE**

**Chêne-Bougeries, le 08 septembre 2009**

**Chaque mois, 108 enfants sont retirés à leurs parents, par les Autorités.**

Est-ce à tort, ou à raison ?

L'affaire de Carouge (GE) rapportée dans toute son ignominie, (voir Tribune de Genève du 3 septembre 2009) montre à quel point, le Service de protection des mineurs (SPMi) arrive parfois à disjoncter. Quelle lourde part de responsabilité pour un assistant social incapable, et une curatrice négligente. La négligence n'est-elle pas à la base de tant de maux ? En l'occurrence, l'Institution a failli à ses devoirs de surveillance, d'enquêtes de proximité, de sécurité, de retrait de garde.

Où je voudrais en venir, c'est que, dans un sens diamétralement opposé, des clauses péril sont prononcées à tort, car effectuées dans la précipitation, dans l'individualisme le plus total, sans l'écoute de personnes à même d'informer et de se montrer garantes du bon vécu des enfants dans leur milieu familial et scolaire.

Des assistants sociaux (qui ne sont nullement des Autorités, au sens du terme) rédigent les rapports de « clauses péril ». Immanquablement les juges s'appuient sur ces écrits pour fixer les ordonnances de retrait de garde. Autrement dit, ils mettent la charrue devant les bœufs. On enlève souvent les enfants, on convoque ensuite les parents. On fait appel à la police, voire aux pompiers pour prévenir tout suicide... Les enfants en âge d'être entendus ne le sont pas, ou si peu. Des pédiatres reconnus, voient leurs expertises totalement controversées par le SPMi. Des personnalités de premier plan, députés, médecins, enseignants, constatent ces anomalies et dénoncent ces procédés, quand ils y parviennent, car l'Institution a la dent longue...

On se demande pourquoi de telles souffrances sont imposées à des familles (le plus souvent étrangères) croyant trouver un havre de paix chez nous, et qui sont face à un mur d'incompréhension et de non respect de leurs droits les plus élémentaires ? Depuis 1940, le gouvernement australien a mis fin aux enlèvements d'enfants aborigènes placés en institutions, alors qu'ils avaient des parents. Notre pays, a lui aussi arraché jadis, des enfants à leurs parents. On créa alors les villages « Pestalozzi » Cinquante ans après, la Suisse demanda pardon aux survivants de ces exactions.

Les mécanismes du SPMi vont souvent à l'encontre du bon sens. Certains de leurs dictats s'éloignent inconsidérément de la Constitution Suisse et des droits humains.

L'avenir nous dira si nous avons eu raison de secouer le cocotier (par notre rendez-vous au Département de l'Instruction publique) pour que tombent certaines têtes du SPMi Mais, selon sa directrice, Madame Nicod, la relève n'est pas aisée.

Leïla Elisabeth Pellissier